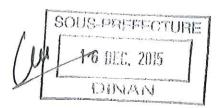
## Département des COTES D'ARMOR Arrondissement de DINAN Commune de LA LANDEC



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

## Séance du 11 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le onze décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de LA LANDEC, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr Alain BESNARD, Maire

<u>Présents</u>: MM. BESNARD A, FAIRIER JC, BONFILS M., LEPAGE R, MARCOU P, LE PERCHEC A, G.CORNO, A.MICHENAUD Mmes L. BOUVIER-BROHANNIER, HERNIO L, GIRARD C.

Absent excusé: M.J.BRUNELLE

Absents: MM. X.LEVEQUE et D.SAILLARD

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BONFILS

## AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe)

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor présentée par Monsieur le Préfet le 13 octobre 2015

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale propose une fusion de Dinan Communauté, Communauté de Communes du Pays de Caulnes et Communauté de Communes Rance Frémur

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis défavorable sur le schéma de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet.

Il demande la création d'une communauté d'agglomération sur le même territoire que le Pays de Dinan.

Il considère que son bassin de vie est l'agglomération Dinannaise et demande donc à rejoindre Dinan Communauté comme l'ensemble des communauté limitrophes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme Le Maire, A.BESNARD

bima

Transmis pour visa en Sous-préfecture de Dinan le 14 décembre 2015 Le Maire.

A.BESNARD.

